

PFR des B administratifs au MAAPRAT

Le MAAPRAT a basculé ses secrétaires administratifs à la PFR au cours de l'exercice 2010. Compte tenu des similitudes de fonctions, entre MAAPRAT et MEDDTL, au sein des DDT, il est important d'examiner les données indemnitaires des SA du MAAPRAT.

Pour mémoire, on trouvera, ci-dessous, le rappel du barème PFR des SA en SD :

Services déconcentrés, établissements et services assimilés.

	fonctions	résultats	plafond
SACE et grade analogue	1 550 €	700 €	13 500 €
SACS et grade analogue	1 450 €	650 €	12 600 €
SACN et grade analogue	1 350 €	600 €	11 700 €

Le MAAPRAT a défini une part liée aux fonctions comme suit :

Libellés fonctions	Coefficients
<ul style="list-style-type: none"> * chef d'unité (rang n-1 par rapport au chef de service) * responsable assurance qualité * conseiller juridique inter-régional * adjoint plate-forme CHORUS * responsable mission des SI d'une direction 	5,0
<ul style="list-style-type: none"> * responsable de gestion de procédures administratives complexes (police de l'eau, ICPE, aides agriculture) * assistant de directeur départemental ou régional * assistant d'IGAPSS * responsable de gestion budgétaire, de gestion des RH, de systèmes d'information * référent métier en plate-forme CHORUS * chargé d'enquête statistique * conseiller juridique, animateur de réseau juridique 	4,0
<ul style="list-style-type: none"> * assistant de chef de service, de chef d'unité, de groupe de cadres, d'un groupe projet * chargé de gestion de personnels, logistique, comptable, de procédures administratives * chargé de prestation comptable en plate-forme CHORUS 	3,0

Il est précisé, par ailleurs, que :

- les fonctions relevant d'un niveau 5,0 sont celles d'un agent ayant un fort degré d'autonomie et assumant généralement des fonctions d'encadrement normalement dévolues à un agent de catégorie A. L'attribution de ce coefficient ne peut dépasser **10%** maximum des effectifs au sein d'une même structure.
- les fonctions relevant d'un niveau 4,0 sont celles d'un agent ayant une technicité avérée. Cette catégorie représente de l'ordre de **50%** des effectifs au sein d'une même structure
- les fonctions relevant d'un niveau 3,0 sont celles d'un agent exerçant des fonctions de coeur de métier du corps. Cette catégorie représente de l'ordre de **40%** des effectifs au sein d'une même structure

Enfin, les coefficients de fonctions des SA percevant, au titre de leur fonction, des points NBI seront minorés pour tenir compte de cet élément supplémentaire lié à la fonction.

Les règles relatives à la part résultats sont définies de la manière suivante :

- la modulation s'effectue, sauf cas particuliers, dans une fourchette 2,5 – 4,5
- le coefficient est établi avec deux décimales au plus
- lorsqu'un agent change de poste pour prendre un poste de niveau supérieur ou lorsqu'il bénéficie d'une promotion de grade, sa part résultats est automatiquement ramenée à 2,0
- la répartition de l'enveloppe se fait, pour une structure de plus de 10 agents, globalement pour les AC, Attachés et SA

Quelques exemples :

- un SACN, chargé de gestion de personnel :
part fonctions : $3,0 * 1\ 350\ € = 4\ 050\ €$
part résultats : comprise entre $2,5 * 600\ € = 1\ 500\ €$ et $4,5 * 600\ € = 2\ 700\ €$
total compris ***entre 5 550 € et 6 750 €***
- un SACS, référent métier en plate-forme CHORUS :
part fonctions : $4,0 * 1\ 450\ € = 5\ 800\ €$
part résultats : comprise entre $2,5 * 650\ € = 1\ 625\ €$ et $4,5 * 650\ € = 2\ 925\ €$
total compris ***entre 7 425 € et 8 725 €***
- un SACE, chef de bureau en DDI :
part fonctions : $5,0 * 1\ 550\ € = 7\ 750\ €$
part résultats : comprise entre $2,5 * 700\ € = 1\ 750\ €$ et $4,5 * 700\ € = 3\ 150\ €$
total compris ***entre 9 500 € et 10 900 €***